

Politique sur les visites durant la pandémie de grippe H1N1

Chacune des unités a la responsabilité de contrôler le nombre de visiteurs, conformément à la présente politique, et de s'assurer que les visiteurs comprennent bien qu'ils peuvent perdre leurs privilèges s'ils ne se conforment pas à la politique de l'hôpital sur les visites.

Principes généraux

1. Limiter le nombre de visiteurs à ce qui est essentiel pour le bien-être du patient.
2. Demander aux visiteurs de rester dans la chambre du patient ou près de son lit et d'éviter tout contact étroit avec les autres patients et les autres visiteurs.
3. Demander aux visiteurs d'appliquer l'hygiène des mains avec soin en arrivant et en quittant la chambre ou le lit du patient.
4. Un seul visiteur, qui est asymptomatique (absence de symptômes respiratoires et/ou de fièvre), peut rendre visite au patient en tout temps.
5. Dans les chambres à plusieurs lits, un maximum de 2 visiteurs en même temps par patient sera permis, pendant les heures de visite générale de 14 h à 20 h. Pour ce qui est d'un patient qui occupe une chambre privée, il est permis d'avoir plus de visiteurs à condition que ceux-ci restent dans la chambre et que leur présence ne gêne pas les soins au patient.
6. Les enfants de tous âges peuvent visiter un patient à condition qu'ils ne manifestent aucun symptôme respiratoire ou fièvre ou autre maladie contagieuse, mais ils doivent demeurer dans la chambre sous la surveillance d'un adulte.
7. Demander aux visiteurs de se rendre immédiatement à la chambre du patient en arrivant à l'hôpital, et de quitter l'hôpital immédiatement à la fin de la visite.

Visite à un patient qui a ou que l'on soupçonne d'avoir la grippe H1N1

Si un patient a un diagnostic confirmé ou s'il est soupçonné d'avoir la grippe H1N1, le visiteur doit porter l'équipement de protection individuelle (masque, écran facial, gants). Les enfants ne doivent pas lui rendre visite. Dans des circonstances spéciales, les enfants peuvent toutefois avoir la permission de faire une visite, après discussion avec le chef d'unité et la Division de prévention et de contrôle des infections (PCI). L'hygiène des mains doit être appliquée avec soin en arrivant et en quittant la chambre ou le lit du patient.

Visiteurs présentant des symptômes respiratoires ou une affection pseudo-grippale

1. Les personnes symptomatiques ne doivent pas visiter les patients. Dans des circonstances exceptionnelles (par ex. si un patient est sur le point de mourir), les visiteurs symptomatiques pourraient faire une visite. La décision sera prise au cas par cas par le chef d'unité et la PCI.
2. Si une personne symptomatique est autorisée à la visite par le chef d'unité et la PCI, elle devra :
 - a. porter l'équipement de protection individuelle (masque, écran facial, gants)
 - b. rester dans la chambre ou près du lit du patient, en évitant tout contact avec les autres patients et les autres visiteurs et en évitant de se rendre dans les aires publiques
 - c. appliquer l'hygiène des mains avec soin en arrivant et en quittant la chambre ou le lit du patient.

Aires de soins critiques (Soins intensifs, Soins intensifs néonataux, Soins cardiovasculaires) et

Obstétrique

Suivre la politique décrite ci-dessus. Appliquer l'hygiène des mains avec soin en arrivant et en quittant la chambre ou le lit du patient.

Il est possible que les points d'entrée à l'hôpital soient aménagés pour appliquer des mesures de dépistage actif. La situation pourrait varier selon l'envergure de la pandémie de grippe dans la communauté.